

Résumé exécutif

Évaluation à mi-parcours de l'IKI

Pour le projet:

Restauration de paysages forestiers à grande échelle (FLR) en Afrique - des paysages riches en arbres pour une plus grande biodiversité, une meilleure résistance au changement climatique et de meilleurs moyens de subsistance (AREECA)

20_III_110_Afrika_G_Forest Landscape Restoration

19 Janvier 2024

Consultante:

Dr. Ulrike Hotopp

Eva Mund, Daniel Salau

Rogei, Francis Mkanda

FAKT GmbH

Hackländerstraße 33

70184 Stuttgart

Allemagne

info@fakt-consult.de

Mandant:

Zukunft – Umwelt –

Gesellschaft (ZUG)

gGmbH

Résumé exécutif

Contexte : FAKT GmbH a été chargé par Zukunft - Umwelt - Gesellschaft gGmbH (ZUG) de réaliser l'évaluation à mi-parcours du projet "Restauration de paysages forestiers (RPF) à grande échelle en Afrique - des paysages riches en arbres pour plus de biodiversité, de résilience au changement climatique et de meilleurs moyens de subsistance" (ci-après AREECA), qui est mis en œuvre au Cameroun, au Kenya, au Malawi et au Rwanda dans le cadre de l'Initiative internationale pour le climat (IKI). Il s'agit d'un projet commun mis en œuvre par un consortium dirigé par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) en tant que coordinateur du projet. Dans chaque pays, un membre différent du consortium dirige le projet : GIZ au Cameroun, Fonds mondial pour la nature (WWF) au Kenya, Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) conjointement au Malawi, et UICN au Rwanda. La mise en œuvre des résultats d'AREECA est dirigée par le World Resource Institute (WRI), la Banque mondiale (BM) et l'Agence de développement de l'Union africaine - Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (AUDA-NEPAD).

L'**objectif global** ou l'impact d'AREECA est de réduire les émissions provenant de l'agriculture, de la sylviculture et d'autres utilisations des terres (AFOLU) à long terme et de réduire la pression sur la biodiversité. L'**objectif spécifique** menant à cet impact est le suivant : "Les parties prenantes aux niveaux national, régional et local tirent davantage d'avantages économiques, écologiques et climatiques d'une RPF à grande échelle planifiée de manière appropriée". Cet objectif doit être atteint par le biais de quatre **résultats attendus** :

- Résultat I - Les administrations des districts et des comtés, les collectivités locales et les services privés, les agriculteurs et agricultrices et leurs organisations respectives ainsi que les acteurs du secteur privé ont amélioré la gestion des paysages grâce à des mesures de restauration.
- Résultat II - Les zones privilégiées par la RPF sont préparées pour la restauration à grande échelle des paysages forestiers grâce à l'évaluation des opportunités au niveau du paysage, à la modification des incitations et des politiques pour déclencher la RPF, à des stratégies légalement approuvées ainsi qu'à l'établissement d'un lien entre la RPF et les plateformes et dialogues de coordination nationaux existants, les contributions déterminées au niveau national (CDN), la neutralité en matière de dégradation des terres (LDN), la coordination intersectorielle et les leviers catalytiques.
- Résultat III - Une aide internationale au développement (IDA) supplémentaire (bilatérale, multilatérale), des allocations budgétaires nationales et des ressources financières du secteur privé sont investies dans la RPF.
- Résultat IV - Le niveau d'ambition de la RPF dans les pays partenaires a augmenté.

Objectif de l'évaluation : Cette évaluation à mi-parcours a trois objectifs : (1) Faciliter l'apprentissage spécifique au projet pour les responsables de la mise en œuvre du projet ainsi que pour l'équipe du ZUG et le ministère fédéral de l'environnement, de la protection de la nature, de la sécurité nucléaire et de la protection des consommateurs (BMUV). Les apprentissages sont également pertinents pour le ministère fédéral des affaires économiques et de l'action climatique (BMWK) et le ministère fédéral des affaires étrangères (AA) qui, depuis 2021, ont rejoint le BMUV dans le financement et la gestion de l'IKI ; (2) Contribuer à une prise de décision basée sur des preuves pour les responsables de la mise en œuvre du projet. Ces deux premiers objectifs sont soutenus par 11 questions d'apprentissage fournies aux évaluateurs par le ZUG. (3) Fournir une

base pour la transparence et la responsabilité en réalisant une évaluation externe selon des critères et des questions d'évaluation standardisés.

Conception de l'évaluation : Pour atteindre les objectifs de cette évaluation à mi-parcours, l'équipe d'évaluation a conçu une méthode d'évaluation, basée sur l'analyse de la contribution, afin d'évaluer la plausibilité des hypothèses et la réalisation des changements et des effets (prévus) du projet. Cette analyse a permis à l'équipe d'évaluation d'évaluer la contribution potentielle d'AREECA aux changements prévus et d'analyser dans quelle mesure les changements attendus et observés (positifs et négatifs) peuvent ou pourraient être attribués au projet. L'analyse s'est appuyée sur la théorie du changement (ToC) du projet, qui a été examinée, révisée et adaptée conjointement au cours de l'évaluation à mi-parcours. La relation de cause à effet entre les intrants, les activités, les résultats et les impacts a été visualisée dans la TdC. Pour tester ce cahier des charges, l'équipe d'évaluation a recueilli des données provenant de diverses sources au cours de la phase de collecte des données (entretiens individuels, entretiens de groupe, analyse de documents et promenades en transect). Les marches transects sont une approche systématique utilisant la photographie sur site liée à des données géospatiales, qui permettent de revenir au même endroit à l'avenir, ainsi qu'un examen des informations et des données de télédétection des visites précédentes sur le terrain pour évaluer les changements survenus pendant et après la mise en œuvre du projet.

Principaux résultats de l'évaluation : Pertinence : L'équipe d'évaluation conclut que les objectifs du projet sont alignés sur les stratégies actuelles (y compris le Défi de Bonn (Bonn Challenge) et l'Initiative de restauration des paysages forestiers africains (AFR100) de l'AUDA-NEPAD) et pertinents pour les gouvernements des pays partenaires. En ce qui concerne les priorités mondiales, les objectifs et la mise en œuvre du projet sont alignés sur l'Accord de Paris et les CDN des pays partenaires, notamment en s'attaquant aux multiples défis posés par les terres dégradées, tels que la réduction du piégeage du dioxyde de carbone (CO₂), la libération de CO₂ par le sol, l'érosion et la perte de productivité qui en résulte dans la production alimentaire. Cependant, l'équipe d'évaluation note également l'importance de gérer les attentes, en particulier au niveau local et communautaire, où les priorités sont l'approvisionnement en eau et la production alimentaire à court terme, par rapport à la réduction des émissions de CO₂ à moyen et long terme au niveau mondial. Le projet AREECA utilise une approche communautaire pour restaurer les terres, planter des arbres qui apportent un bénéfice aux agriculteurs et aux réductions d'émissions de CO₂, permettre la création d'entreprises pour soutenir les bénéfices économiques et permettre la montée en puissance en levant des fonds supplémentaires et les ambitions des pays partenaires. L'urgence d'une neutralité climatique ou d'une amélioration des moyens de subsistance déclarée par les partenaires gouvernementaux amplifie la pertinence des approches agroforestières qui démontrent leur capacité à répondre à des objectifs multiples et créent ainsi des opportunités pour respecter les engagements des pays partenaires en matière de restauration des terres et de création de moyens de subsistance durables. L'évaluation montre en outre que l'approche communautaire du projet est pertinente pour résoudre les problèmes fondamentaux sur le terrain, tels que la sécurité alimentaire. Néanmoins, certains points critiques concernant la satisfaction des besoins et des attentes des bénéficiaires sont apparus au cours de l'évaluation. Les retards de mise en œuvre dans les quatre pays, causés en partie par la pandémie de COVID 19, mais aussi par d'autres raisons, ont parfois déçu les attentes.

Planification, gestion et cohérence : L'évaluation a identifié des difficultés et des défis en ce qui concerne la planification et la gestion du projet AREECA. Cela a été particulièrement évident au Cameroun, où les défis de leadership parmi les partenaires de mise en œuvre n'ont pas toujours été relevés et où la prise de décision a été lente. Dans les autres pays, la planification et gestion ont été jugées adéquates, voire bonnes. Les faiblesses de l'unité de gestion du projet (UGP) identifiées

par l'évaluation comprennent la mise en place tardive d'un système de suivi à l'échelle d'AREECA, l'absence d'une approche globale de la gestion des risques et, en partie liée à ce qui précède, la mise en place tardive par certains partenaires du consortium. Le système de suivi d'AREECA, un outil interactif basé sur une feuille de calcul, utilisant les work packages et les indicateurs de la proposition de projet, n'a été livré qu'au printemps 2023 et n'avait pas été alimenté en données au moment de la phase de collecte des données de l'ETM. L'approche du consortium, tout en créant quelques défis pour l'UGP, a permis d'assurer la livraison dans les pays partenaires à l'exception du Cameroun. L'UGP et tous les membres du consortium recherchent activement la coopération et les synergies avec d'autres projets. L'évaluation a noté que les ressources de l'UGP ne sont pas suffisantes pour accomplir les tâches de gestion interne du projet et pour travailler avec les partenaires externes existants et nouveaux afin de créer des synergies.

Efficacité : Après des retards dans le démarrage de la mise en œuvre, le projet est maintenant en bonne voie de réalisation, à l'exception du Cameroun. Là, l'équipe du partenaire de mise en œuvre a été modifiée et une nouvelle coordination de projet a pris ses fonctions au début du mois de novembre 2023. Les changements de direction et de personnel peuvent constituer une opportunité pour le projet au Cameroun en rétablissant les relations, en particulier avec les partenaires politiques. Au Rwanda, un retard a été pris en raison d'une discussion approfondie sur la meilleure approche à adopter pour la mise en œuvre du projet. L'approche communautaire a maintenant été adoptée avec une forte adhésion de tous les partenaires. Au Malawi, les retards ont été principalement dus à la pandémie de COVID et ont été aggravés par des blocages au niveau de l'approvisionnement. Ceux-ci ont été surmontés par l'adoption de l'approche de la convention de subvention. Au Kenya, la structure de la propriété foncière et l'absence d'associations d'agriculteurs ont entraîné des retards. Cela signifie que des accords ont dû être conclus ferme par ferme, ce qui a rendu la planification plus longue et a mobilisé plus de ressources que prévu. Ce problème est désormais résolu puisque, dans le cadre du projet AREECA, les agriculteurs sont organisés en groupements avec un point de contact unique.

L'équipe d'évaluation a identifié un obstacle important à la réalisation globale des objectifs fixés pour le résultat 1 (superficie des terres restaurées) et le résultat II (préparation d'autres zones à restaurer) : le concept du projet part du principe qu'en général, chaque hectare de terre restauré activement entraîne la restauration de 4 autres hectares. Cette hypothèse ne repose sur aucune étude scientifique et, compte tenu de la diversité des paysages dans les quatre pays, elle semble hautement spéculative. Pourtant, des ressources ont été budgétisées pour restaurer activement seulement un cinquième de l'objectif global. L'échec des objectifs de restauration en raison de cette hypothèse comporte d'autres risques, car les investisseurs potentiels et les autres gouvernements ne verront pas le succès nécessaire pour influencer leur décision en faveur d'un soutien supplémentaire à la restauration des terres de type AREECA, risquant ainsi de compromettre le succès du projet dans son ensemble. Les résultats attendus III (financement supplémentaire pour la restauration des terres) et IV (ambitions accrues) dépendent quelque part des résultats du résultat I, en particulier, qui peut démontrer les avantages de la restauration des terres et peut être utilisé comme exemple de bonne pratique. Malgré ces défis, l'UGP AREECA a été en mesure de mobiliser un financement supplémentaire de 36 millions d'euros pour la restauration. D'autres résultats pour le résultat III comprennent le travail avec des organisations privées actives dans la restauration des terres et la fourniture de conseils et de mentorat aux chefs d'entreprise dans ce secteur. Les travaux de l'AUDA-NEPAD visant à accroître les ambitions dans les pays partenaires et ailleurs accusent un certain retard. Les travaux venaient de commencer vers la fin de l'évaluation.

Impact transformationnel et durabilité : Compte tenu des défis, l'approche globale de l'AREECA - bien alignée sur les gouvernements des pays partenaires et basée sur l'approche communautaire

- a le potentiel de réaliser un changement transformationnel. L'équipe d'évaluation a identifié des preuves solides que le changement d'esprit nécessaire et les premiers changements de systèmes ont déjà eu lieu et qu'ils doivent maintenant être soutenus davantage pour ne pas perdre l'élan. Comme les co-bénéficiaires dépendent dans la plupart des cas de la conservation des efforts de restauration, y compris la survie des arbres, l'entretien et l'arrosage pendant les périodes de sécheresse, deviennent plus importants. Pourtant, ces activités n'ont pas été prises en compte dans les activités prévues du projet. Malgré les défis décrits, AREECA a déjà levé des fonds supplémentaires dépassant son propre budget d'environ 36 millions d'euros pour la restauration des terres. Cela démontre le potentiel de réussite de l'AREECA. La durabilité des résultats obtenus par AREECA dépend dans une large mesure de la réalisation des résultats III et IV. Si les progrès réalisés pour le résultat III sont prometteurs, aucun résultat n'était visible pour le résultat IV au moment de la rédaction du présent rapport.

Sauvegarde environnementale et sociale : L'AREECA a été identifié comme un projet à haut risque en matière de sauvegarde. Au Cameroun en particulier, un travail important a été et est encore nécessaire pour s'assurer que les groupements pastorales sont suffisamment pris en compte. Le Cameroun a également été identifié comme le pays où l'inclusion des femmes doit être une préoccupation constante. D'autres pays ont également été confrontés à certains défis à cet égard, mais pas de manière aussi importante. Au Rwanda, les défis en matière de sauvegarde ont été relevés en utilisant l'approche locale, basée sur une discussion équilibrée et, le cas échéant, sur l'application de la législation nationale existante. Bien que le mécanisme de sauvegarde de l'IKI ait été bien accueilli, les gouvernements nationaux et locaux sont favorables à l'utilisation d'un mécanisme local bien établi et connu pour permettre aux plaintes relatives à la sauvegarde d'être entendues et traitées, tout en évitant la confusion entre les différents projets et les mécanismes des donateurs.

Recommandations

Dans l'ensemble, bien que l'AREECA ait le potentiel d'avoir un impact significatif conformément à son cahier des charges dans les pays partenaires et dans d'autres pays touchés de la même manière par la dégradation des sols, l'équipe d'évaluation a formulé un total de 36 recommandations. Celles-ci comprennent des recommandations spécifiques à chaque pays ainsi que des recommandations transversales, qui sont résumées ci-dessous.

Cameroun : Compte tenu des changements de personnel au sein de la GIZ, l'évaluation recommande de relancer les relations avec les partenaires politiques, le cas échéant avec le soutien des ministères fédéraux allemands. L'évaluation recommande en outre l'identification urgente d'un personnel approprié et diversifié et la conclusion de contrats avec des partenaires de mise en œuvre afin de donner l'élan nécessaire à la mise en œuvre. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces recommandations devraient être mesurés de près et, s'ils ne sont pas satisfaisants, il pourrait être nécessaire d'envisager un retrait du Cameroun.

Pour le **Kenya, le Malawi et le Rwanda**, des recommandations opérationnelles spécifiques ont été formulées afin d'améliorer l'impact des projets. Il s'agit notamment de renforcer la collaboration entre le gouvernement national et les gouvernements des comtés dans le cadre du projet (Kenya), de gérer les attentes de toutes les parties prenantes afin d'éviter les déceptions (Malawi) et de veiller à ce que tous les ménages inclus dans le projet soient traités sur un pied d'égalité (Rwanda). Bien qu'ils soient considérés comme un soutien à la mise en œuvre, ils ne sont pas cruciaux pour la poursuite du succès.

Au niveau **transversal**, l'équipe d'évaluation a identifié des recommandations pour les équipes de projet nationales, l'UGP et le ZUG/BMUV.

Équipe(s) nationale(s) de projet

- L'équipe d'évaluation recommande vivement à toutes les équipes de projet de fournir les informations de suivi dans l'outil de suivi AREECA en temps voulu et selon des normes cohérentes.

UGP

- L'évaluation recommande d'améliorer la gestion du projet. Cela devrait inclure un outil complet de gestion des risques appliqué de manière cohérente au niveau du projet AREECA.
- L'UGP devrait commander une étude sur l'hypothèse 1:4 en ce qui concerne l'impact de la restauration d'un hectare de terrain sur les zones environnantes.
- Pour la mise en œuvre de ces recommandations ainsi que des synergies avec d'autres projets, l'embauche d'un membre supplémentaire de l'équipe de l'UGP pourrait être bénéfique.

UGP et l'AUDA-NEPAD

- Afin de remédier aux retards de livraison du produit IV, l'équipe d'évaluation recommande que l'UGP et l'AUDA-NEPAD travaillent ensemble pour identifier les causes du retard et s'assurer que l'AUDA-NEPAD dispose des capacités suffisantes pour mener à bien ses tâches.

UGP et IKI (ZUG/BMUV) :

- L'équipe d'évaluation recommande que le projet soit prolongé de deux ans pour remédier aux retards de mise en œuvre. Toutefois, un certain nombre de recommandations, exposées en détail dans le rapport, devront être mises en œuvre par le consortium avant que la décision finale de prolongation ne soit prise. Cela concerne, en particulier, la conduite et l'achèvement d'une étude scientifique concernant l'hypothèse 1:4, l'amélioration des normes de suivi dans l'ensemble de l'AREECA, le renforcement des liens intergouvernementaux et de la capacité d'exécution de l'AUDA-NEPAD, ainsi que la gestion du projet, y compris sa gestion des risques.
- L'équipe d'évaluation recommande en outre que le projet élargisse les activités qui peuvent être incluses dans l'AREECA, telles que la collecte de l'eau (si ce n'est pas déjà fait) et l'énergie renouvelable, afin de réduire les risques pour la réussite du projet.